



COMpte Rendu de la Seance Ordinaire DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 13 MARS 2018

Nombre de membres du conseil de communauté :	44	en exercice : 44	présents : 42
Nombre de membres ayant donné procuration :	1	Membre absent excusé :	1
Date de la convocation :	2 Mars 2018		

L'an deux mille dix-huit, le mardi treize mars à dix-neuf heures, le conseil de communauté de la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble, s'est réuni en séance ordinaire, au complexe multi sports Rue des Colchiques à Wasselonne (salle du club house), sous la présidence de Monsieur Daniel ACKER --Président.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, APRES EN AVOIR DELIBERE :

1° - ADOPTE A L'UNANIMITE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de communauté du 13 Février 2018

2° - RAPPORT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES EXERCICE 2018.

Dans les communes de 3 500 habitants, ainsi que dans les établissements publics de coopération intercommunale comptant une commune de plus de 3 500 habitants, un débat sur les orientations budgétaires a lieu au sein du conseil de communauté, dans un délai de 2 mois précédant le vote du budget.

Monsieur le Président et Monsieur LUTTMANN, Premier Vice-Président en charge des finances, commentent les documents transmis aux membres avec la note de synthèse. Ces documents servant de support sont :

- Le contexte national et la Loi de finances 2018,
- Les orientations de la communauté de communes,
- L'état des autorisations de programme,
- Les prévisions budgétaires de la section de fonctionnement,
- L'évolution estimative de la section de fonctionnement 2018 à 2021,
- L'évolution de la capacité d'autofinancement 2017 à 2021,
- L'état du personnel pour 2018,
- L'état de la dette du budget principal de 2018 à 2021,
- Le budget annexe « Atelier Relais » avec l'état de la dette
- Le budget annexe « Hôtel d'Entreprises » avec l'état de la dette,
- Le budget annexe « Zone du Ried »,
- Le budget annexe « Collecte et traitement des déchets ménagers »
- Le budget annexe « Enfance / Jeunesse » avec l'état de la dette,
- Le budget annexe « Extension Zone des Pins »,
- Le budget annexe « Zone Artisanale RD 1004 »,
- Le schéma de la relation entre le budget annexe « Enfance / Jeunesse et le budget principal,
- L'évolution des dotations et des prélèvements de péréquation de l'Etat 2017 / 2018,
- L'estimation du produit fiscal 2018,
- Les propositions d'investissement pour 2018,
- Les projets d'investissement pluriannuel (solde à charge) pour la période 2019 à 2021.

.../...

Evolution financière. Conformément aux engagements de stabilité fiscale, les simulations du Rapport des Orientations Budgétaires (R.O.B.) 2018 ont été réalisées **sans augmentation de la pression fiscale**. Le niveau de la Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) 2018 est identique à celui de 2017 sans nouvelle augmentation du prélèvement au redressement des finances publiques ainsi que du FPIC

Gestion de la dette. 2018 sera une nouvelle année sans conclusion de nouvel emprunt et permettra à la communauté de communes de se désendetter à hauteur de 550 000 €.

L'exercice 2018 sera mis à profit pour intégrer les nouvelles compétences suite à l'adoption des statuts et à la définition de l'intérêt communautaire :

- Prise en charge de l'intégralité de la participation au SDIS pour l'ensemble du territoire,
- Harmonisation des pratiques en matière de voirie
- La piscine intercommunale de Wasselonne
- Création et gestion des maisons des services publics.

Politique « Enfance / Jeunesse ». Dans le cadre du budget 2018, la communauté de communes réaffirme sa politique en faveur de la petite enfance et de la jeunesse, les actions menées sont inscrites à hauteur de 1 050 000 €.

Elle souhaite également continuer et terminer le maillage de périscolaires sur notre territoire, avec l'inscription de 1 900 000 € (sous forme d'autorisation de programme sur trois exercices pour le périscolaire de Kirchheim) et démarrer les études pour la réalisation d'un périscolaire à Bergbieten.

Cadre de vie. Dans ce cadre, la communauté de communes gère deux complexes multisports, la piscine intercommunale de Wasselonne et le terrain de football intercommunal synthétique à Wasselonne soulignant ainsi la volonté de la CCMV de doter le territoire d'équipements structurants pour nos associations.

Les dépenses sont estimées à 580 K€ pour 130 K€ de recettes.

Le budget tiendra de l'inscription d'un crédit d'amorce pour la réalisation d'un terrain de football intercommunal synthétique à Marlenheim.

Economie et tourisme. L'objectif est de continuer le développement économique avec la création de zones artisanales, tertiaires et industrielles pour favoriser le développement des entreprises locales mais aussi l'implantation de nouvelles entreprises.

La CCMV continue son engagement dans le développement touristique de notre territoire notamment en subventionnant les associations touristiques du territoire « la Suisse d'Alsace » et la « Porte du Vignoble » pour un montant de 270 000 €

La CCMV a engagé une étude en partenariat avec le conseil départemental et le « massif Vosgien » pour la création d'un « pôle touristique de sports de nature » qui devra permettre de déterminer la stratégie de développement touristique pour les années à venir.

Voirie intercommunale / circulation douce. La CCMV continue son programme de rénovation des voiries à hauteur de 1 300 000 € TTC en sollicitant des fonds de concours aux communes concernées conformément aux principes arrêtés par la délibération n° 7/2018 du 13/02/2018.

Le projet de budget tient également compte de l'inscription d'un crédit d'entretien de la voirie de 100 000 € en fonctionnement.

Une étude de 20 000 € qui sera réalisée sous forme de groupement de commande avec la Communauté de Communes du Pays de Saverne devra permettre d'établir un schéma d'itinéraires cyclables sur notre territoire.

.../...

Orientations budgétaires 2018. Mise en œuvre d'un programme d'investissement ambitieux, plus de 7M€ à charge de la CCMV, qui améliorera l'attractivité de notre territoire en matière de cadre de vie, déplacement, développement économique et économie touristique.

Recours à l'emprunt pour approximativement 4,4 M€ dont 2 M€ de participation pour le déploiement du Très Haut Débit.

Maintien de la fiscalité (hors Taxe GEMAPI) au niveau actuel tout en conservant un autofinancement avoisinant 900 K€.

Le Rapport des Orientations budgétaires est adopté par 42 voix pour et 1 abstention.

3° - PREND ACTE A L'UNANIMITE, DES COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS

Commission Enfance / Jeunesse du 31 Janvier 2018

Commission Communication du 12 Février 2018

4° - DECISIONS PRISES PAR DELEGATION. Le conseil de communauté à l'unanimité, prend acte des décisions prises par Monsieur le Président dans le cadre de sa délégation de pouvoirs :

Marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension de la zone artisanale « Les Pins » à Wasselonne :

Titulaire et montant du marché : Bureau M 2I – WINGERSHEIM - 12 528,00 € TTC

Marché de maîtrise d'œuvre pour travaux de voirie 2018 à Balbronn / Dahlenheim / Dangolsheim / Flexbourg / Knoersheim / Marlenheim : Nordheim / Scharrachbergheim Wangenbourg Engenthal et Wasselonne : Titulaire et montant du marché : Bureau SODEREF – SCHILTIGHEIM : 16 721,64 € TTC

Piste cyclable Wasselonne / Hohengoefft :

Etablissement de PV d'arpentage (section 58 et 67) en vue de la régularisation de l'emprise de la piste

Bureau de géomètre CARBIENER – SAVERNE : 3 732,00 € TTC

5° - BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES – ADMISSION EN NON-VALEUR. Le conseil de communauté, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur une créance de 142,64 € relative à l'enlèvement des ordures ménagères 2017 ; malgré tous les moyens mis en œuvre par la Trésorerie de Wasselonne, cette somme reste irrécouvrable.

6° - FOURNITURE ET ACHEMINEMENT D'ELECTRICITE ET SERVICES INCLUS – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ET SIGNATURE DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES.

La loi n° 2010-1488 du 7 Décembre 2010, dite loi NOME « Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité » fixe la fin des tarifs réglementés d'énergie < 36Kva au 31/12/2015. Sont concernés par ce dispositif les clients ayant un ou plusieurs sites dont la puissance souscrite pour le contrat d'électricité est supérieure à 36 Kva (tarifs jaunes et verts). Cette nouvelle tarification est désormais soumise aux règles de la commande publique.

Considérant que certaines communes sont également concernées par ce dispositif, il est proposé au conseil de communauté de constituer un groupement de commandes, tel que défini à l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015. Ceci permettra de coordonner et de regrouper la fourniture et l'acheminement de l'électricité pour notamment réaliser des économies d'échelles.

Ainsi, le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de constituer un groupement de commandes ayant comme membres la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble, la commune de COSSWILLER, la commune de DAHLENHEIM, la commune de DANGOLSHEIM, la commune de HOHENGOEFT, la commune de KIRCHHEIM, la Ville de MARLENHEIM, la commune de NORDHEIM, la commune de ROMANSWILLER, la commune de TRAENHEIM, la commune de WANGENBOURG-ENGENTHAL, la Ville de WASSELONNE, la commune de WESTHOFFEN, la commune de ZEHNACKER, la commune de ZEINHEIM, le SIVU du Goeftberg, le Syndicat de l'Ecole Intercommunale du Scharrach (SEIS),

et autorise Monsieur le Président à signer la convention ainsi que tous documents à intervenir.

.../...

7° - CONSTRUCTION D'UN ACCUEIL PERISCOLAIRE ET D'UN RAM A KIRCHHEIM. LOT 4 « MENUISERIE ALUMINIUM / SERRURERIE / BRISE SOLEIL ORIENTABLE » ET LOT 15 « CUISINE »

Le lot 4 et le lot 15 ont été déclarés infructueux lors de la première consultation d'entreprises. Une nouvelle consultation d'entreprises a été organisée, et le conseil de communauté après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'attribuer et de prendre en charge les marchés comme suit :

Lot 4 : Menuiserie aluminium / Serrurerie / Brise soleil orientable :

Société MEDER – SCHWEIGHOUSE SUR MODER : 209 394,20 € TTC

Lot 15 : Cuisine : Société MEA – WESTHOUSE

25 200,00 € TTC

Et autorise Monsieur le Président à les signer.

8° - ACCUEILS PERISCOLAIRES – ADOPTION DES BUDGETS PREVISIONNELS 2018 ET VERSEMENT DU PREMIER ACOMPTE DE SUBVENTION.

La **FDMJC (Fédération Départementale des Maisons des Jeunes et de la Culture)** gère les accueils périscolaires à MARLENHEIM (enfants de 3 à 6 ans); MARLENHEIM (enfants de 6 à 12 ans); SCHARRACHBERGHEIM ; KEHLBACH ; KIRCHHEIM ; NORDHEIM.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte le budget prévisionnel 2018 présenté par la FDMJC relatif à la gestion des accueils périscolaires à KEHLBACH / KIRCHHEIM / MARLENHEIM / NORDHEIM / SCHARRACHBERGHEIM et décide de lui verser une subvention de 266 706,31 € au titre de l'année 2018 (période du 1^{er} janvier 2018 au 31 Août 2018,) selon les modalités de versement ci-dessous :

- 50 % au mois de mars à titre de premier acompte, soit 133 353,16 €
- 30 % au mois d'avril à titre de deuxième acompte, soit 80 011,89 €
- 20 % sur présentation du bilan, à titre de solde, soit 53 421,26 €

L'ALEF (Association de Loisirs Educatifs et de Formation) gère les accueils périscolaires HOHENGOEFT ; ROMANSWILLER ; WANGENBOURG ENGENTHAL ; WESTHOFFEN.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte le budget prévisionnel 2018 présenté par l'ALEF relatif à la gestion des accueils périscolaires à HOHENGOEFT / ROMANSWILLER / WANGENBOURG ENGENTHAL et WESTHOFFEN, et décide de lui verser une subvention de 110 505,93 € au titre de l'année 2018 (période du 1^{er} janvier 2018 au 31 Août 2018), selon les modalités de versement ci-dessous :

- 50 % au mois de mars à titre de premier acompte, soit 55 252,97 €
- 30 % au mois d'avril à titre de deuxième acompte, soit 33 151,78 €
- 20 % sur présentation du bilan, à titre de solde, soit 22 101,19 €

9° - COMMUNICATIONS DIVERSES. Monsieur le Président informe l'assemblée délibérante que la prochaine séance (séance budgétaire) aura lieu le 10 Avril 2018 à 19 heures au complexe multi sports à Wasselonne.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun autre membre ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Wasselonne le 19 Mars 2018

Le Président,

D. ACKER

